

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-:--

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

-:--

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

-:--

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

-:--

87764 du 17/12/87
DECRET N° / MTSSG/DGFP/DGPCE/CNV
portant titularisation et nomination
au titre de l'Année 1986 de certains
~~Secrétaires~~ des Affaires Etrangères
des Cadres de la catégorie A hiérarchie
I du Personnel Diplomatique et Consulaire,
en tête (BIBAROH-IBORO Justin).

LE PREMIER MINISTRE

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifi-
cation de l'Ordonnance n°019/84 du 25 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires des cadres ;
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°61/143/FP du 27 Juin 1961 portant sta-
tut commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la Ré-
publique Populaire du Congo ;
Vu le décret n°62/150/MF du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n°74/170 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant
déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
Vu le décret n°84/856 du 8 Août 1984 portant nomina-
tion du Premier ministre ;
Vu le décret n°87/481 du 20 Août 1987 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°87/482 du 20 Août 1987 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations Administratives des Agents de l'Etat ;
Vu les procès verbaux de la Commission Administrative
et Paritaire d'avancement réunie le 8 Novembre 1986 à Brazzaville ;
Vu le décret n°86/877 du 18 Juillet 1986 sur la prise
d'effet des avancements et reclassements ;
Vu le rectificatif n°87/420 du 14.3.87 au décret
n°86/877 du 18.7.86 sur la prise d'effet des avancements, reclasse-
ments et révisions des situations administratives ;

SECRET;

Article 1er. - Les Secrétaires des Affaires Etrangères Stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I du personnel diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo dont les noms et prénoms suivent, sont titularisés et nommés au 1er échelon de leur grade au titre de l'année 1986 indice 790.

MM. - BIABAROH-IBORO (Justin)	p/c du 02.05.1986	MAEC
- BONDOMA (Michel)	p/c du 21.11.1986	"-
- EYOKA (Michel)	p/c du 14.01.1986	"-
- KAMBA (J.M. Melphon)	p/c du 07.01.1986	Presidence
- KIBANGOU (Albert)	p/c du 03.09.1986	MAEC
- NREMBOLI (Leonie)	p/c du 07.01.1986	"-
- NONAULT (Gisele Yolande)	p/c du 10.01.1986	"-
- NDINGA-ITOU MOU (Mary A.)	p/c du 12.09.1986	"-
- OLOKILIKOKO (Guy Eric)	p/c du 04.03.1986	"-
- LINGOUA (J. Christophe)	p/c du 28.10.1986	"-
- NTALOU (Joseph)	p/c du 23.12.1986	"-
- MOUTSASSI-KIGNONGUI (M.)	p/c du 11.11.1986	MAEC
- MOUKENGUE (Dieudonné)	p/c du 11.11.1986	"-
- IBARRA (Daniel)	p/c du 29.11.1986	"-
- Mme ONDZOTTO née OKOI Félicite Marie Rose	p/c du 02.09.1986	MAEC

Article 2. - Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18 juillet 1986 ~~modifié par le rectificatif n° 17/420 du 14.8.87 susvisés, cet~~ ~~avancement ne produira aucun effet financier jusqu' à nouvel ordre.~~

Article 3. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 17 DECEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

André-Edouard POUNGUI.

Le Garde des Sceaux, ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice

Commandant Dieudonné KIMBEIBE

AMPLIATIONS :

PR.....2	SGCM/BC.....2
PM.....2	DAAF/DP.....2
CAB/MAEC.....2	INTERESSES.....40
SGAEC.....2	DOSSIERS.....45
MTSSJ.....2	
MF.....2	
DGFP/DGFC.....2	
DGB.....2	
DCF.....2	